Paris, le 6 novembre 2018

COMMUNIQUE

Charte Patient-Médecin Radiologue
20 engagements pour (encore) mieux soigner les patients au cœur de la démarche

Il y a 20 ans, la Fédération Nationale des Médecins Radiologue (FNMR), déjà très novatrice, réalisait **sa première charte du médecin radiologue pour l'accueil des patients** dans les cabinets de radiologie.

En 2018, pour aller plus loin dans le dialogue médecin radiologue-patient, la **FNMR a associé de nombreuses associations de patients** pour renouveler cette charte, cosignée **par l'association « Familles de France ».**

L'objectif de cette charte, affichée dans les cabinets libéraux, est de mieux appréhender les attentes des uns et des autres.

Les associations de patients ont, par exemple, souhaité **mettre le médecin radiologue au cœur de leur parcours de santé,** en favorisant les échanges avec les autres professionnels chargés de leur santé, et en souhaitant que le médecin radiologue soit prescripteur d'examens appropriés à leurs pathologies. Ces nouvelles attentes des patients se concrétisent naturellement **lorsque cela est nécessaire par un entretien**, avec le médecin radiologue, pour bénéficier de son expertise.

Pour le médecin radiologue, l'objectif est, par exemple, **de simplifier les contraintes administratives** des examens pour mieux se consacrer, avec son équipe, **à la santé du patient, et réduire les délais d'attente** en fluidifiant le parcours du patient dans le cabinet de radiologie.

La charte met en avant **20 engagements « gagnant / gagnant » pour tous**.

Ensemble défendons la santé.

* * *

Contact : Docteur Jean-Philippe MASSON - Président FNMR - Tél : 06.07.52.21.53.

FEDERATION NATIONALE DES MEDECINS RADIOLOGUES
168 A rue de Grenelle – 75007 PARIS